

Résonnances

La revue du **BUCODES**

Bureau de Coordination des Associations de Devenus Sourds et Malentendants

n° **37**

Trimestriel

Janvier

2010

6,30 €



Audioprothèses :

- Augmentation des prix
- Prix des piles
- Enquête Que Choisir
- Les audioprothésistes et le devis

Implants cochléaires

- Prothèses mixte Duet2
- Comparaison Freedom/Harmony

N° ISSN : 1624-0987

Accessibilité

Sous-titrage

Régions

- Les 10 ans d'Oreille&Vie
- Oser la transcription
- L'art comme développement personnel

Témoignage

Créer des vitraux

Courrier des lecteurs

Service accès plus

Résonnances' n° 35 nous informait du service de la SNCF « Accès Plus ». Je reviens de Bayonne, via Paris. [J'étais] inscrite à ce service. Je suis malvoyante et malentendante avec canne blanche.

Au départ de Granville, installée par le Chef de Gare en personne, dans le train, je me suis sentie bien encadrée. Notre train arrive à Vaugirard avec un peu plus d'un 1/4 d'heure de retard ; j'avais à peine 1/2 heure pour me rendre au quai TGV Montparnasse. Ne voyant personne me prendre en charge, je paniquais. Heureusement, ma petite fille (Marie 26 ans) était sur le quai, et s'occupe de moi à vitesse grand 'V'. Marie cherche ma voiture et ma place et m'y installe. Toujours aucune trace de mon accompagnement ! Enfin, ouf ! je roule vers Bayonne. Un trajet de plus de 5 heures, sans aucune nouvelle de mon service « Accès Plus », pas plus qu'à Bayonne (...).

Le retour s'effectue accompagnée de mon petit-fils, Evan 5 ans 1/2. 1/2 heure avant l'heure le chef de gare nous indique où nous devons attendre sur le quai et nous assure qu'il sera présent au départ. Il a oublié de venir. Lors du contrôle, j'ai mentionné mes déboires. J'ai donc eu droit à la visite de l'agent plusieurs fois me rassurant que notre train n'avait pas de retard, que j'étais bien signalée, etc...

Montparnasse : Accueil par une personne avec chariot (...). Nous avons déambulé sur les quais, ascenseur, escalier roulant, etc... Quelques secondes avant le départ du train nous sommes enfin installés à nos places. Grâce à deux voyageuses com-

plaisantes, notre voyage s'est terminé agréablement.

Ce service SNCF 'Accès Plus' est gratuit. Mais je l'aurais préféré payant et plus sécurisé.

■ **Gisèle, membre ADSM Manche**

A propos de la réussite de l'implantation cochléaire

L'AIFIC a créé 3 permanences dont une dédiée aux candidats à l'implant. Ces permanences sont assurées par des adhérents ou des administrateurs dont la réussite de l'implantation est très variable. Aussi, les candidats à l'implantation peuvent se rendre compte des bons résultats de l'implant mais aussi des risques de résultats moins bons, voire d'échec. D'autre part, nous n'avons que 20 à 25 % de personnes capables de téléphoner (et encore souvent avec leur prothèse collatérale). Si donc on plaçait la barre de la réussite de l'implantation cochléaire au niveau « communication téléphonique réussie », alors on en déduirait que pour 75 à 80 % c'est l'échec ! Pourtant, il n'y a pas d'échec à ce pourcentage-là, et le café littéraire de l'AIFIC le prouve. Des gens viennent discuter, ils en sont ravis, mais, souvent ils ne téléphonent pas ! Les progrès sont très évolutifs dans le temps, en fonction du « travail » fait et des critères physiologiques ou psychologiques très différents d'une personne à l'autre. On peut très bien ne pas téléphoner pendant plusieurs mois, voire années, et au fil du temps les choses peuvent s'améliorer, au point de pouvoir communiquer avec n'importe qui (...). J'ajoute que les chiffres indiqués sont calculés à partir de 88 personnes équipées avec les 4 marques d'implant. Enfin, et pour

terminer, l'article en question est en totale contradiction avec ce que dit Emilie Ernst. Peut-on publier une chose et son contraire ? Cela dit, les matériels ne sont pas parfaits et ils sont tous perfectibles. Preuve en est que régulièrement de nouveaux modèles sont annoncés. Et on peut dire que chaque fabricant travaille dans le même sens.

Pour l'article sur le café littéraire c'est Frédérique GRANIER et non Garnier

■ **Alain Allouche**
Président de l'AIFIC.

En tant que Président de Surdi13 j'assume le contenu de l'article en question : effectivement nous observons parmi nos adhérents que tous ceux implantés avec une marque « téléphonent » (sauf un cas d'implant sur une oreille opérée pour neurinome de l'acoustique), tandis que les autres implantés avec une autre marque bien précise ne téléphonent pas. Sur un si petit échantillon d'implantés il est impossible de conclure mais cela laisse perplexé... C'est aux centres d'implantation de faire une démarche scientifique permettant d'évaluer l'importance des différents paramètres... Nous considérons de notre devoir d'exprimer ce que nos adhérents ressentent et de réclamer des études permettant d'y voir plus clair... Partir de l'à priori que toutes les marques se valent fausse l'analyse. Les colonnes du journal sont ouvertes pour faire état des publications dans ce domaine, merci de nous les faire parvenir le cas échéant.

Toutes nos excuses à Frédéric Granier.

■ **Jacques Schlosser**
Président de Surdi13.

Résonnances : Non les 2 N ne sont pas une faute d'orthographe ! Nous avons choisi l'ancienne orthographe devenue obsolète pour nous différencier d'autres revues pareillement dénommées.

Résonnances est votre journal : vous pouvez soumettre des articles soit directement, soit par votre association.

Editorial	3
Audioprothèses	
Augmentation du prix des appareils auditifs	4
Dossier audioprothèses Que choisir	5
La TVA sur les piles	6
Histoire du devis normalisé	6
Une comparaison européenne sur les prix des audioprothèses	8
Médecine - Psychologie	
La sophrologie	9
Implants cochléaires	
La prothèse mixte de Med El	10
Témoignage sur le Duet	11
Rachat de Advanced Bionics par Sonova	11
Comparaison d'utilisation de 2 implants cochléaires	12
Accessibilité	
Sous titrage 2 ^{ème} volet : les adaptateurs de programmes diffusés en direct	13
Région	
Conseils de lecture	15
Deux associations osent la transcription de proximité	16
Oreille et Vie a eu 10 ans	18
L'art comme développement personnel	20
Témoignage	
Créer des vitraux	22
Une émission reportage de TF1	23



2010 : Une nouvelle année comme les autres, ou une date historique ?

Dans l'échéancier des mesures d'applications de la loi de février 2005, l'année 2010 est la date butoir pour l'adaptation de la totalité des programmes de télévision à destination des personnes sourdes ou malentendantes, ainsi que la mise en accessibilité des services de communication publique en ligne, comme les sites Web, le téléphone, les appels d'urgence. Plus que jamais il nous faut être vigilants et actifs pour que les décrets ne demeurent pas lettre morte. Les chantiers de mise en accessibilité voirie, logements, cadre bâti, services publics sont en cours et on voit très bien que devant la complexité de la tâche et les nombreuses interactions des différents domaines, l'essentiel pour nous - accès à l'information, la communication - est relégué en queue de liste voire complètement oublié. Une année de vigilance aussi en matière d'audioprothèses : application du devis normalisé, augmentation des prix... Vous constaterez dans ce numéro que cette vigilance est au cœur des actions de nos associations. Vous découvrirez comment deux de nos associations ont su faire preuve d'audace et d'ambition en créant leur propre service de transcription écrite.

Technologies, législations, médecine... mais l'être humain dans tout ça ? Souffrir de perte auditive ne doit plus être synonyme d'exclusion, de repli sur soi, d'une vie appauvrie. Oser chercher une aide humaine, oser se lancer dans une activité artistique, oser croire que sa vie ne se réduit pas à sa surdité... la couverture de ce numéro pour preuve éclatante que ceux qui ont eu l'audace de se lancer sont sur le chemin d'une belle aventure.

Au-delà de l'information, notre revue **Résonnances** se veut un lien de solidarité, d'empathie, d'échanges et de partage. Une nouvelle équipe a pris le relais ; résolument tournés vers l'avenir, nous n'oublions pas ceux qui avant nous ont accompli un excellent travail sans lequel cette revue n'aurait pu perdurer.

Maripaul Pelloux, Présidente de Surdi84 ■

*Toute l'équipe de rédaction vous souhaite
une année 2010 historique !*

Conseil d'administration du Bucodes

Le Conseil d'administration du Bucodes s'est réuni le 18 octobre à Créteil. Il a pris acte des mesures engagées par le nouveau bureau depuis le 1^{er} juillet : négociation de fin de bail et déménagement du local, découvertes de problèmes administratifs qui traînaient manifestement depuis longtemps et mesures correctrices, redressement financier par anticipation de l'appel à cotisations etc... Le Bucodes se remet peu à peu en ordre de marche.

Rapprochements Résonnances Caravelle

Un rapprochement étroit, voire même une fusion, avec la revue Caravelle de l'ARDDS est à l'ordre du jour. Les deux revues traitent des mêmes sujets, elles tirent toutes deux à 1 200 / 1 400 exemplaires. Ce serait l'occasion d'augmenter le nombre de pages et de passer à la couleur. Les comités de rédaction des deux revues ont déjà pris contact et œuvrent dans ce sens, les conseils d'administrations du Bucodes et de l'ARDDS pourraient prendre une décision très rapidement.

Résonnances

La revue du **BUCODES**

Bureau de Coordination des Associations de malentendants et Devenus Sourds

est une publication du Bureau de Coordination des associations de Devenus Sourds et Malentendants Union d'associations reconnue d'utilité

C°/ Surdi13 Le Ligoures,

Maison de la vie associative Place Romée de Villeneuve,

13090 Aix en Provence

Tél. : 04 42 54 77 72. Fax : 09 59 44 13 57

Courrier des lecteurs :

contact@surdi13.org

Directeur de la publication :

R. Darbéra

Rédacteur en chef :

J. Schlosser

Ont collaboré à ce numéro :

B. Meyer-Heine, J. Mer, MP Pelloux,
J. Guigo, AM. Desmottes, P. Zylberberg,
AM. Choupin, R. Cottin

Couverture : tableaux de Febre Katy,
Hélène Marini, Claude Papin, Broderies
Brigitte Amic

Mise en page - impression :

Imprimerie OLLIVIER - Lorient

Dépôt légal : 1222- 1^{er} trimestre 2010

Commission Paritaire : 0908G80672

ISSN : 1624-0987



Augmentation du prix des appareils auditifs

Une proposition de lettre d'Audio-IdF à tous nos députés

Monsieur le Député, Madame la Députée,

Nous avons l'honneur, au nom de notre association, membre du BUCODES, représentant les personnes malentendantes et devenues sourdes de notre région d'attirer votre attention sur l'article 12 du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010 qui prévoit d'inclure les orthèses et prothèses externes, notamment les dispositifs d'optique médicale et les appareils électroniques correcteurs de surdité, dans la liste des produits des entreprises soumises à une contribution au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

La prise en charge sociale de la malaudition "bénéficiaire" de l'un des plus mauvais dispositifs des pays européens développés. Les appareils de correction auditive sont très coûteux, de l'ordre de deux à quatre mois de salaire pour les deux oreilles ; leur durée d'usage est limitée. Leur remboursement par la Sécurité sociale y dépasse à peine le niveau du symbolique.⁽¹⁾

Quant aux remboursements complémentaires, la complexité de leur mise en œuvre les rend aléatoires et injustes, dépendant de critères tels que l'information de l'utilisateur, son âge, sa situation par rapport à l'emploi, son département, etc.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les malentendants et devenus sourds, si mal lotis, soient si peu nombreux à être appareillés : Sur quatre personnes qui pourraient voir leur vie améliorée par le port d'appareils de correction auditive, une seule est appareillée. C'est dans ce contexte qu'il est projeté d'augmenter le prix de ces appareils, en instituant une nouvelle taxe. L'augmentation de prix qui en résultera risque de diminuer encore plus le nombre des personnes appareillées.

Cette taxe a pour objet la prise en compte des difficultés financières de l'assurance maladie, le fameux "trou de la Sécurité sociale". Celles-ci inquiètent à juste titre, mais appartient-il aux malentendants de « combler le trou » d'un organisme qui précisément les délaisse ?

A titre d'information, les citoyens de la Confédération Helvétique, qui s'inquiètent autant que nous de l'équilibre financier de leurs dispositifs sociaux, ont adopté une toute autre attitude. Par une votation dont ils ont le secret, ils viennent de mettre en place un dispositif de soutien à leur Assurance Invalidité (A.I) : l'ensemble des consommateurs de ce pays va faire face à une augmentation de la T.V.A., pour apurer les comptes de l'A. I. Pour que cette disposition soit adoptée, il fallait qu'elle soit votée par une majorité de citoyens, dans une majorité de cantons. Ce qui vient d'être le cas, il y a juste un mois.⁽²⁾

Espérant que, sensible à la voix des citoyen-ne-s malentendant-e-s et devenu-e-s sourd-e-s, part significative de l'électorat de votre circonscription, vous vous prononcerez contre une taxe dont l'instauration les frapperait de plein fouet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député (Madame la Députée), l'expression de notre considération respectueuse.

Paul Zylberberg, Président d'Audio Ile de France ■

(1) Le remboursement d'un appareillage stéréophonique, pour un assuré social au-delà du 20^{ème} anniversaire, est de 259,60 € (65 % de 399,40 €). Le prix de vente se situe entre 2 000 € et 5 000 €. La durée d'usage est de 4 à 6 ans. Cependant les enfants et jeunes de moins de vingt ans, ainsi que les personnes cumulant surdité et cécité bénéficient d'un meilleur remboursement.

(2) La votation populaire fédérale du 27 septembre 2009 a approuvé par 54,47 % des votants, dans 12 cantons sur 23, le financement additionnel de l'Assurance Invalidité par une hausse de +0,4 % de la TVA, dont le taux normal passera donc de 7,6 % à 8 %. Cette mesure entrera en vigueur en 2011, pour une durée limitée à 7 ans.

L'AI assure un financement substantiel des prothèses auditives aux personnes avant l'âge de la retraite, ainsi qu'aux personnes dont l'appareillage a été initié avant l'âge de la retraite.



Dossier audioprothèses Que choisir

Le n° Que Choisir N° 474 daté d'octobre 2009 consacre 7 pages à un dossier audioprothèses. Le dossier est bien fait et ne contient que très peu d'erreurs (en fait une seule) ce qui est très rare. Que Choisir publie les résultats d'un questionnaire de satisfaction auquel ont répondu 1 251 abonnés.

■ L'introduction cite 6 millions de malentendants en France et des écarts d'appareillage entre pays (15 % des malentendants appareillés en France, 39,2 % en Grande Bretagne, 43,5 % au Danemark). Suivant l'enquête IPSOS menée en mars 2009 pour la journée nationale de l'audition ce serait désormais le prix élevé qui serait le premier obstacle à l'appareillage. Une abonnée témoigne « après remboursement il me reste 3 041 euros à ma charge un scandale car pour ce prix je pourrais équiper toute ma maison avec du matériel audio et vidéo ». D'autres témoignages font remarquer que pour ce prix le résultat est souvent décevant (rapport qualité prix médiocre). Choix du produit mal adapté aux besoins du patient ou qualité de service approximative ? Dans les 2 cas la responsabilité de l'audioprothésiste est engagée. Même avec les prothèses les plus chères du marché la compréhension dans le bruit reste très insatisfaisante. Selon les professionnels eux-mêmes 30 % jetteraient l'éponge après un premier appareillage (=prothèses achetées et non portées). L'article cite la démarche Santéclair comme une démarche qui introduit une concurrence dans un marché où l'on peut supposer des ententes secrètes pour empêcher les prix de baisser.

Parmi les 1 251 personnes qui ont répondu au questionnaire Que Choisir 35 % était de surdité légère, 45 % de surdités moyennes et 20 % de surdité sévère. En majorité des seniors (66 % ont plus de 60 ans). Que Choisir note les réponses de 1 (moins de 60 % de satisfaits) à 5 (plus de 86 % de satisfaits).

Pour la note 1 (satisfaction très médiocre) on trouve :

- Affichage des prix
- Écoute en milieu bruyant
- Écoute dans les lieux publics
- Écoute en groupe
- Écoute des conversations téléphonique
- Homogénéité du volume des sons
- Facilité d'utilisation de la prothèse (réglage du volume...)

Technologie en perpétuelle évolution, rapport qualité/prix insuffisant, marché opaque... Un long chemin resta encore à parcourir avant que l'achat d'une aide auditive soit aussi simple que celui d'une paire de lunettes. Explications.



Un seul sujet obtient la note 5 : l'amabilité des audioprothésistes !

Devant ce tableau peu reluisant Que Choisir ne conseille cependant pas de baisser les bras et fournit toutes les indications pour réussir son appareillage : ORL, financement, choix d'un audioprothésiste, choix d'un appareil (multi programmes, micro directionnels et position T dont les audioprothésistes oublient trop souvent de parler).

Le dossier rappelle l'obligation du devis normalisé (peu respecté à la date de l'enquête) et l'obligation de l'audioprothésiste de vous faire essayer l'appareil de votre choix. Pas d'achat sans essais préalables ! Enfin Que choisir conseille de comparer les prix.

Le dossier se termine par le témoignage de Jacques 55 ans de surdité moyenne qui cherche à renouveler ses appareils. Surprise le devis normalisé est difficile à obtenir et les prix très variables. Ainsi l'appareillage bilatéral avec le Pure 700 de Siemens va de 4 200 euros (Amplifon), 3 640 Audisson, 3 500 (Ecoute-Ecoute) et 2 440 chez Optical Center (Paris 15^{ème}). Qui plus est, c'est la compétence et la qualité d'accueil de l'audioprothésiste d'Optical Center qui a emporté le choix de Jacques : le meilleur service n'est pas forcément chez l'audioprothésiste le plus cher !

Au total un dossier bien fait à mettre entre toutes les mains.

Jacques Schlosser, Surdi13 ■



La TVA sur les piles

Du nouveau sur les tarifs des piles des appareils de correction auditive et des implants cochléaires : la TVA à la baisse !

■ Depuis plusieurs années, les associations de devenus sourds remarquaient que la TVA sur les piles variait selon l'usage des piles : celle des appareils de correction auditive (ACA), était de 19,6 %, alors que celle des implants cochléaires était de 5,5 %. Début janvier, l'harmonisation se fait ! La TVA passe à 19,6 % pour toutes les piles. Pas vraiment un progrès pour nous ! Les implantés cochléaires protestent, les associations interrogent le Ministère. La Caisse Nationale de Solidarité Active (CNSA) s'inquiète de la question. Lors d'une réunion organisée par la CNSA, et à laquelle participent les représentants de la commission ACA du Bucodes, une personne du ministère du Budget donne l'explication suivante : la TVA sur les aides techniques pour les personnes handicapées est 5,5 % sauf si ces aides techniques peuvent servir à des non handicapés. Les piles en question pour-

raient donc servir à autre chose que les appareils de correction auditive ! À la suite de la réunion, et après une rapide enquête, la commission ACA du Bucodes a écrit au ministère pour lui indiquer que les piles utilisées pour les ACA ou les Implants sont des piles Zinc-Air et sont spécifiques à cet usage. Elles ne conviennent pas pour les jeux vidéo ou jouets d'enfants. Elles doivent donc, au même titre que les batteries rechargeables de certains implants, bénéficier de la TVA à taux réduit. Il semble que de son côté un syndicat d'audio prothésistes présent à la réunion ait fait la même démarche. Le ministère a accepté cette explication et ramené la TVA sur les piles à 5,5 %. À vous de vérifier si c'est bien le cas là où vous achetez vos piles. Faites nous part des endroits où la loi n'est pas appliquée.

Anne-Marie Choupin, ARDDS 38 ■

Histoire du devis normalisé

■ La première demande de détailler le prix de l'appareil du prix de la prestation apparaît dans un avis du DGCCRF⁽¹⁾ en mars 2000 cependant cet avis non obligatoire est resté non appliqué. Cette idée est reprise dans le décret d'avril 2002 qui oblige « la fourniture au patient de l'indication du coût de l'appareil et du coût total de l'appareillage », cependant aucune pénalité n'est prévue et cette disposition est restée ignorée par l'ensemble de la profession des audioprothésistes. Fin 2006 une disposition est votée dans la loi de financement de la Sécurité sociale qui oblige dès le 1^{er} janvier 2007 à détailler produit et prestation sous peine de sanctions. Emoi chez les syndicats d'audioprothésistes qui font le siège du ministère de la santé et obtiennent un délai de mise en place au 1^{er} janvier 2008. Un lobbying astucieux de sénateurs conduit à l'automne 2007 à une tentative de remise en cause de cette transparence sur les prix. La démarche apparaît inélégante puisque les syndicats d'audioprothésistes ont trompé la confiance qui leur avait été accordée. Cette tentative de remise en cause

aboutit à l'écriture dans la loi que la prestation ne peut être payée qu'avec l'achat d'un appareil (prestation indissociable) et à un devis normalisé qui est soumis à décret ce qui laisse des perspectives importantes de lobbying. Cependant contre toute attente le ministère cette fois se montre ferme et après une réunion de concertation fin mai le décret sur le devis normalisé est signé le 30 octobre et publié au JO le 4 novembre 2008. Le devis normalisé en 4 pages s'applique depuis cette date. La 1^{ère} page renseigne sur le nom de l'audioprothésiste, le prix de l'appareil gauche et droite, le prix de la prestation pour l'oreille gauche et pour l'oreille droite, elle renseigne également sur les remboursements sécurité sociale. La 2^{ème} page renseigne sur le prix des consommables, le coût annuel des consommables et la prise en charge sécurité sociale, la durée des essais, le prix à payer en cas de non achat après les essais, la durée de garantie et les extensions possibles de garanties, cette page doit être signée par l'audioprothésiste (et pas par le patient !). La 3^{ème} page renseigne sur le contenu de la

(1) Direction Générale de la Concurrence Consommation et Répression des Fraudes



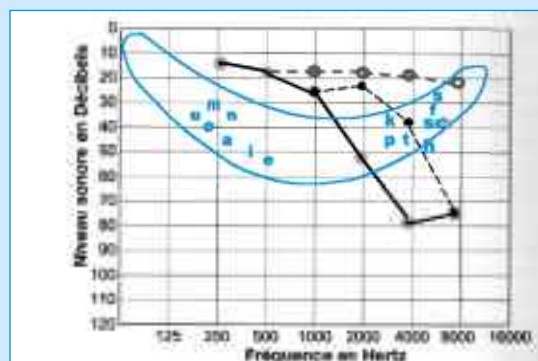
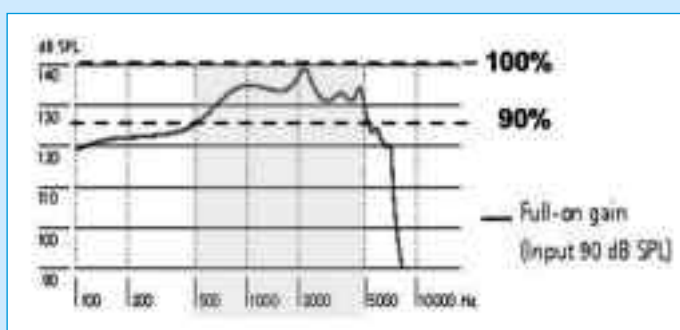
prestation de l'audioprothésiste. La 4^{ème} page (obligatoire) reprend la fiche technique des appareils proposés (fiche que l'on trouve sur Internet pour certaines marques). Un an après la promulgation du décret peu de devis sont complètement conformes au décret selon notre enquête auprès de nos adhérents. Surprise le détail du prix est plutôt bien respecté (c'est contre ce détail que les syndicats d'au-

dioprothésistes avaient bataillé). En revanche les audioprothésistes rechignent à renseigner sur le coût des consommables et rechignent à joindre la fiche technique de l'appareil proposé. Envoyer copie de vos devis à votre association ou à Résonnances pour que nous puissions réclamer le respect de la loi auprès du DGCCRF voire du procureur de la république.

Jacques Schlosser, Surdi13 ■

Fiche technique présentant les principales caractéristiques obligatoire avec le devis normalisé

Les caractéristiques techniques de l'appareil vous renseignent sur la bande passante, le taux de distortion, les sur-amplifications, le bruit de fond, le type de compression etc... ainsi que la fréquence d'échantillonnage pour les appareils numériques ce qui est très important (comparable au nombre de pixels pour un appareil photo numérique).



Ci-dessus à gauche la réponse maxi en fréquences d'un appareil à des sons de 90 dB. On voit que l'appareil délivre jusqu'à 139 dB ce qui peut être dangereux pour les restes auditifs, l'audioprothésiste doit vérifier que la compression permet de rester en dessous des seuils dangereux pour l'oreille. On voit sur la courbe de nombreux pics dus en partie à un trop petit nombre de transistors au niveau de l'amplificateur de l'appareil. Ces sur-amplifications peuvent nuire à la compréhension (effet de masque), en général les réglages ne permettent pas de les supprimer. La bande passante à 90 % est ici 500-5 000 Hz ce qui est plutôt bien pour une audioprothèse, nombre d'appareils se limitant à 4 000 Hz voire moins. On montre à droite l'audiogramme d'une surdité avec perte importante dans les aigus ainsi que la zone de perception des voyelles et consonnes. En pointillés en haut l'objectif recherché, en pointillé entre les deux la correction bien souvent réalisée et malheureusement déjà bien insuffisante après 4 000 Hz.

Extrait de l'Oreille Active : www.surdi13.org

Les audioprothèses sur FRANCE INTER

L'émission de France Inter "Le Téléphone sonne" du 2 octobre consacrée à l'audition et qui avait pour thème : "Surdité, déficiences auditives : questions sur le dépistage, les traitements et les prothèses..." a largement abordé le problème des audioprothèses en France. On peut retrouver cette émission sur le site de France Inter :

<http://sites.radiofrance.fr/franceinter/em/letelephonesonne/index.php?id=83783>

A noter également un débat sur les freins à l'appareillage auditif qui s'est déroulé au mois de décembre dans les locaux de Grand Audition et auquel a participé le président du Bucodes : www.orkchannel.com/orl_45min.php



Une comparaison européenne sur les prix des audioprothèses

■ L'« observatoire des prix » de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a fait réaliser par le bureau d'études Alcimed une étude comparative dans cinq pays européens sur les prix et les systèmes de distribution des aides techniques dans trois domaines : les véhicules pour personnes handicapées, les audioprothèses et les aides techniques à la communication pour déficients visuels

De mars à décembre 2009, la commission ACA du Bucodes a participé activement aux travaux du comité de pilotage de l'étude pour ce qui concerne les audioprothèses en fournissant des contacts et en produisant quatre communications écrites.

L'étude est riche d'enseignement car les pays étudiés : la Grande Bretagne, l'Allemagne, la Suède,

l'Espagne et l'Italie, offrent un éventail assez large et représentatif des systèmes en vigueur en Europe. Aucun système n'est parfait, mais si l'on en juge par la proportion de malentendants appareillés dans la population, les Suédois, les Anglais et les Allemands semblent bien mieux lotis que les Italiens ou les Espagnols. Et les Français dans tout ça ? Ce sera l'objet d'une prochaine étude de la CNSA.

Les rapports produits sont disponibles sur le site de la CNSA : http://www.cnsa.fr/article.php?id_article=740

Nous ne manquerons pas, dans le prochain numéro de Résonances de vous en proposer une analyse critique.

R. Darbéra, Président du Bucodes ■

Deux syndicats d'audioprothésistes et le devis normalisé

Les 2 syndicats d'audioprothésistes (dont la FNAF, Fédération Nationale des Audioprothésistes Français) qui avaient déposé un recours contre le devis normalisé ont retiré leur recours. En effet entre-temps un article de loi proposé par le sénat concernant la dissociation pièces et main-d'œuvre, et surtout la mention sur le devis remis au client du prix d'achat par le professionnel de santé de tous les constituants d'une prothèse, a été adopté⁽¹⁾. Les exigences sont plus grandes que le devis normalisé. C'est un amendement destiné à lutter contre les abus des prothèses dentaires qui a été élargi à l'ensemble des prothèses et qui pouvait s'appliquer aux prothèses auditives. On comprend que dans ces conditions les 2 syndicats d'audioprothésistes aient préféré s'en tenir au devis normalisé. Cet article de loi est soumis à la parution d'un décret... gageons que le ministère de la santé est l'objet d'un intense lobbying de la part des professionnels de santé...

Cette obligation peut surprendre mais chacun peut aussi se dire que s'agissant du domaine de la santé la transparence la plus totale est nécessaire face aux abus constatés. En Allemagne, tout naturellement, le chirurgien-dentiste annexe la facture du prothésiste à la facturation de sa prestation.

Cependant avant même la parution du décret la DGCCRF a déjà pris position : cela ne s'applique "qu'aux professionnels de santé d'exercice libéral (médecins, dentistes...)", et exclut ainsi les opticiens et les audioprothésistes lesquels sont plus des commerçants. Ouf ! pour les audioprothésistes ! Mais est ce bon pour l'image de la profession⁽²⁾ ?

(1) Article 57 repris en complément du premier alinéa de l'article L. 1111-3 du Code de la Santé Publique et parue au Journal Officiel le 22 juillet 2009. «Lorsque l'acte ou la prestation inclut la fourniture d'un dispositif médical visé à l'article L. 5211-1, l'information écrite délivrée gratuitement au patient comprend, de manière dissociée, le prix d'achat de chaque élément de l'appareillage proposé, le prix de toutes les prestations associées, ainsi qu'une copie de la déclaration de fabrication du dispositif médical telle que prévue aux articles R. 5211-21 à R. 5211-24 dans des conditions fixées par décret. Les infractions au présent alinéa sont constatées et poursuivies dans les conditions prévues pour les infractions aux décisions prises en application de l'article L. 162-38 du code de la sécurité sociale et punies des mêmes peines.» Information vérifiable sur : http://ameli.senat.fr/publication_pl/2008-2009/463.htm

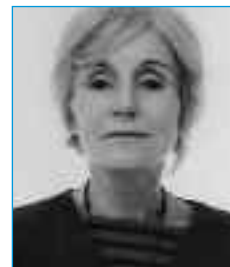
(2) Les opticiens, comme les audioprothésistes, sont considérés par la jurisprudence comme "exerçant à titre principal une activité commerciale consistant à tirer un bénéfice de l'achat / revente de matériel", rappelle la DGCCRF. Le droit les assimile donc à des commerçants, et non à des professions de santé libérales, "à l'exception des audioprothésistes vendant de manière prépondérante des prothèses auditives fabriquées par eux, et employant moins de 11 salariés" précise la DGCCRF, en référence à une décision de la Cour de Cassation du 11 avril 2002.



La sophrologie

Le terme SOPHROLOGIE vient de 3 mots grecs :

- SOS : exempt de maladie, équilibre, harmonie.
- PHREN : Esprit, conscience.
- LOGOS : Science, étude.



■ **Historique :** La SOPHROLOGIE a été créée en 1960 en Espagne par Alfonso Caycedo, neuropsychiatre colombien, né en 1932. Son but était d'étudier la conscience humaine et les moyens d'en faire varier les niveaux et les états.

Il s'appuie, entre autres, sur l'hypnose thérapeutique, la relaxation progressive et la phénoménologie psychiatrique. Il met au point une terminologie spécifique et surtout un rapport au malade plus respectueux.

Caycedo, qui séjourne en Orient entre 1965 et 1968 est interpellé par les philosophies orientales : yoga, zen japonais, méditation. Il réalise ainsi un pont entre l'Orient et l'Occident, ou, comme il le dit en 2001, une « rencontre vivante ».

Du domaine médical initial, la sophrologie s'étend au domaine social en 1977. Dès les années 1980, la branche sociale de la sophrologie est créée : prévention, pédagogie, domaine sportif.

Dans le parcours d'une séance de sophrologie, Caycedo distingue plusieurs degrés qui correspondent à différents états de conscience progressivement obtenus.

Tout ceci est assez complexe en théorie, mais il faut retenir que l'essentiel est de vivre pleinement, intensément l'instant présent, c'est une qualité d'être une qualité de présence. Également très important est le fait d'apprendre à se donner du temps pour vivre les événements.

■ CE QUE LA SOPHROLOGIE PEUT APPORTER AUX MALENTENDANTS ET DEVENUS SOURDS.

Lorsque nous perdons l'audition, brutalement ou progressivement, nous avons tendance à nous replier sur nous-mêmes, nous isoler, réduire les liens.

Nous ne comprenons plus les conversations et « décrochons ».

Nous avons honte de faire répéter, une fois, deux fois, parfois sans résultat...

Nous pensons que nous avons l'air abruti vis-à-vis des autres et nous perdons l'estime de nous-mêmes. Plus le temps passe et plus nous appréhendons toute situation de communication. Par moment et parfois durablement, le découragement nous accable, voire la dépression.

Pour nous aider à traverser cette épreuve de la vie, cette authentique souffrance, la sophrologie propose des séances de relaxation guidée et un échange pour nous ré-ancrer dans notre corps-racine ; pour retrouver confiance en soi, en les autres, en la vie.

Il s'agit donc dans un premier temps, d'accepter notre handicap, puis de faire face à notre solitude, au jour le jour, au quotidien, dans notre vie de famille.

« Faire avec » mais plus encore aller vers un mieux-être, voire un plus-être, petit à petit, à son rythme.

Musique, images, visualisation, couleurs, mais surtout les mots, la parole sont les supports utilisés pour ce travail sur le corps, ce travail sur soi qu'est la sophrologie, l'harmonie de la conscience.

*Brigitte JARLOT, malentendante appareillée,
sophrologue, psychothérapeute,
membre de l'association finistérienne SOURDINE ■*

Tous quand nous perdons l'audition nous faisons face à une déprime plus ou moins profonde voire à une série de dépresses quand la surdité évolue. Il ne faut pas sous estimer l'aide apportée par nos associations de devenus sourds : rencontres avec des compagnons d'infortune, stages de lecture labiale, soutien pour réussir son appareillage, parrainage pour se faire implanter, découverte de la boucle d'induction magnétique... Faites, nous part de votre expérience ! Avez-vous par exemple suivi une ou plusieurs psychothérapies ou participé à des groupes de paroles ? Nous attendons vos témoignages !



La prothèse mixte de Med EL

Med-EL est une société Autrichienne d'Implants Cochléaires créée en 1989, en forte croissance l'entreprise compte aujourd'hui plus de 800 employés dans le monde (dont 400 à Innsbruck, siège de la société).

■ Le processeur DUET2

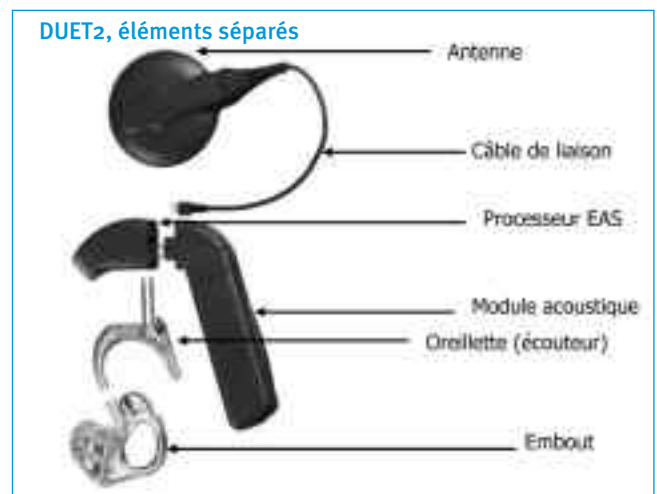
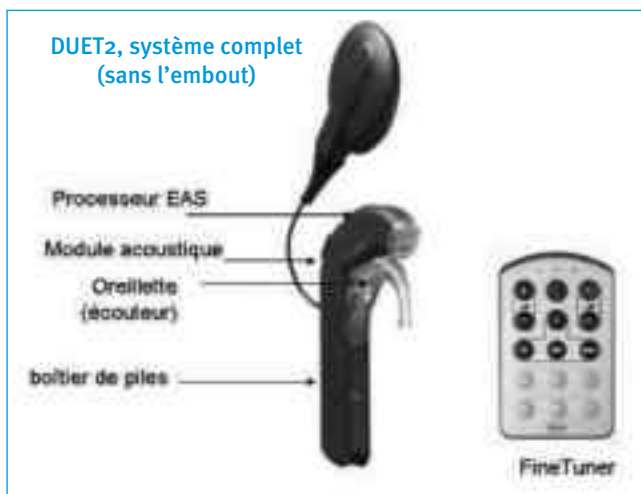
La Stimulation Electrique-Acoustique, ou EAS, consiste à combiner les technologies de l'aide auditive et de l'implant cochléaire dans la même oreille pour les patients atteints d'une perte auditive « partielle ». Grâce à l'EAS, l'oreille interne est stimulée à la fois avec des stimuli acoustiques et électriques ; elle est ainsi capable de traiter simultanément des informations de fréquences graves et aiguës.

Ce type d'appareil est proposé depuis 2006 pour les patients qui présentent une audition résiduelle dans les fréquences graves (de 250 à 1 000 Hz). Le DUET intègre un module amplification acoustique (aide auditive numérique) couplé au processeur d'implant cochléaire pour la stimulation électrique des fré-

quences aiguës, et ce, dans un seul et unique appareil en contour d'oreille.

MED-EL propose depuis le début de l'année 2009 sa 2^{ème} génération le DUET2. Il combine les avantages du processeur OPUS2 : télécommande Finetuner, réglages sans boutons, boucle magnétique intégrée, ergonomie d'utilisation, poids léger (14 g seulement avec les 3 piles).

Comme son prédécesseur, l'Audio Processeur DUET 2 intègre un module électronique spécifique qui amplifie les signaux sonores des fréquences graves. L'amplification a été accrue pour proposer un gain de plus de 43 dB et la plage fréquentielle acoustique a été étendue sur une plage 125-1 700 Hz. L'embout d'une prothèse auditive peut être utilisé avec le DUET2.



Pour ces indications EAS : MED-EL propose ses modèles d'implants SonataTi100 équipés d'électrodes très fines et atraumatiques (technologie FLEXeas) afin de maximiser les chances de préserver l'audition résiduelle des fréquences graves.

VIBRANT MED-EL Hearing Technology

400 av Roumanille - BP 309
06906 Sophia-Antipolis Cedex
Tel : 04 93 00 11 24 / Fax : 04 93 00 11 25
Email : office@fr.medel.com www.medel.com

Extrait de la circulaire de l'AIFIC ■



Témoignage sur le Duet

On pourra retrouver sur le site du Cistic Témoignage de Martine, implantée le 5/10/2007 au CHU de BESANCON qui est très satisfaite pour la voix mais aussi pour la musique (www.cistic.fr/temoignages). Ci-dessous le témoignage d'une autre Martine qui date de juin 2009

■ Mon audiogramme est "en falaise" avec perte totale des aigus et environ 60 à 70 % de restes sur les graves.

Pour moi la récupération des aigus est excellente : écoute de la musique, chant d'oiseaux, grillons, cigales mais aussi crissement des freins de voiture, clignotant... inutile de dire que lorsque j'ai réentendu ces sonorités pour la 1^{ère} fois, c'est mon entourage qui m'a indiqué la source du bruit... (j'avais complètement oublié que la cigale "faisait du bruit" par exemple). Après "18 mois d'implant".... sachez que le Duet2 se porte bien et moi... forcément bien.

Il a été légèrement difficile à apprivoiser pendant les 3 premiers réglages, (j'en sentais pourtant tout le potentiel) mais je commence à être très à l'aise avec lui. La télécommande est parfaite avec la position T, et depuis une semaine, j'ai pu reprendre l'usage du téléphone au travail (téléphone avec boucle magnétique incorporée). J'ai déjà adopté avec mon portable personnel, l'oreillette avec un système Bluetooth... je ne suis pas peu fière!!!!

Sans rire, ma vie à bientôt 60 ans est en ce moment très active, je vais de réunion en réunion, les concerts ont mis beaucoup de soleil dans l'hiver qui vient de passer et j'ai plein de projets pour les mois à venir. Tous les 2 mois, j'ai encore un réglage et si aujourd'hui, il n'est plus vraiment utile d'amplifier, on améliore la qualité de la réception, il m'arrive encore de demander "c'est quoi, ce petit bruit?" Après c'est à moi de faire la gymnastique entre le son reçu et le souvenir et c'est là que l'électro-acoustique me semble différent (d'après les échanges avec d'autres implantés "classiques"), c'est la rapidité avec laquelle je peux faire l'amalgame (en toute modestie!), il me semble que ma réception des sons est beaucoup plus naturelle.

Rien à voir avec les prothèses même dernière génération, je porte d'ailleurs sur l'oreille droite (non opérée) une prothèse mais elle n'amplifie que les graves restants, elle ne peut pas me restituer de sons aigus.

Martine ■

Rachat de Advanced Bionics par Sonova

■ Le groupe zurichois Sonova, ex-Phonak, et qui est propriétaire de plusieurs marques (notamment Phonak, Unitron Hearing) a annoncé le 9 novembre l'acquisition de la marque d'implants cochléaires Advanced Bionics Corporation, pour un montant de 489 millions de dollars, la transaction ne sera pas effective avant 3 mois. Ce délai devrait permettre à Sonova de recevoir le feu vert des autorités compétentes. Advanced Bionics resterait une filiale indépendante au sein du groupe mais profiterait des avantages apportés par un grand groupe. ■

D'après Sonova

Présente dans près de 30 pays, Advanced Bionics emploierait 660 personnes et aurait réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 117 millions de dollars. Le marché de l'implant cochléaire serait de 750 à 800 millions de dollars par an avec une croissance annuelle de 10 à 15 %. Depuis le milieu des années 1980, 180 000 appareils auraient été implantés dans le monde (25 000 en 2008).

L'Australien Cochlear dominerait le marché (67 %), devant Advanced Bionics (18 %) et l'Autrichienne Med-El (14 %). (Le Français Neurelec n'est pas cité, par soustraction il ne représenterait que 1 % ?!)

Encore dans le rouge, Advanced Bionics devrait retrouver l'équilibre en 2010. Sonova emploierait 5 300 collaborateurs dans le monde et aurait un chiffre d'affaires de 1,25 milliard de francs suisses (1,26 milliard de dollars) en hausse de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Le bénéfice net du groupe serait de 284 millions de francs suisses (287 millions de dollars).



Comparaison d'utilisation de 2 implants cochléaires

un Freedom de Cochlear (Australie) et le nouveau processeur Harmony de Bionics USA)

J'ai reçu un Freedom en mars 2006 (seule marque ayant vraie BM à l'époque) et un Harmony en mars 2008 (maniement annoncé plus simple, et volonté d'apports complémentarités).

Les 2 fabricants sont lents pour donner la documentation de base, notamment au lancement de leur produit. Leurs sites internet ont trop d'éléments publicitaires.

■ FREEDOM :

- L'antenne : le câble souple manque de solidité ; Il faut tout changer avec l'antenne en récupérant l'aimant. Coque du processeur : malgré les améliorations apportées, cela manque d'étanchéité vis-à-vis de l'humidité et poussière, et de solidité ; c'est un point faible. Les nouveaux caches protection microphone ne résoudront pas efficacement ce problème, à mon avis.
- Boutons de commande : de programmes pas faciles de maniement et n'aide pas à reconnaître le programme en cours ; de sensibilité et d'activation de BM, la pratique aide pour activer la BM, pour la sensibilité mieux vaut pas y toucher car réponse aléatoire ; donc pas l'idéal.
- Ecran LCD : aucun vrai intérêt.
- Partie traitement : caches microphone ont un rapport qualité – prix médiocre...
- BM : excellente, une vraie BM, c'est un point fort.
- Chariot à piles : nécessité lors du branchement de bien montrer le retrait de celui-ci.
- Ergonomie : peu adaptée pour des "petites" oreilles (ou/et têtes).
- Manuel d'utilisation (version française) : bien rédigé, clair et le plus complet que possible.

■ HARMONY :

- Antenne : câble solide ; antenne trop ronde et épaisse, pas assez forte au niveau aimant.
- Coque : solide.
- Bouton sélection programmes : pas fiable pour le programme du milieu.
- Molette de volume : pas stable, visuellement le point blanc n'est pas très évident. Tactilement

l'absence de réels crans est négatif. Tout devrait se faire processeur sur l'oreille.

- BM : gros point noir. Elle "prend" la place d'un programme pouvant être utile ; son couplage avec l'entrée audio lui enlève 50 % de son intérêt (85 % à 95 % si présence de bruit).
- Chargeur de batteries : encombrant, fragile (idem pour batteries).
- Manuel : intéressant et évite le fouillis de celui de l'Auria classique. Couverture peu lisible.

Compréhension : Avec BM, Freedom est largement meilleur. En voie audio, les 2 IC se valent, et pour moi se complètent (cela l'est encore plus pour écouter musiques / chansons).

Dessiccateur : Drystore est bien, mais encombrant. Celui de Bionics est peu pratique. Sac chauffant : ne pas se tromper dans le choix. Une étude comparative des sacs chauffants et des dessiccateurs s'impose d'urgence.

Piles ou batteries : Batteries plus écologiques, à voir ! Elles sont plus faciles à manier, moins stables, gênantes parfois, durent moins longtemps que les piles.

Suggestion pour sélection programmes : BM indépendante de l'entrée audio (c-a-d pouvant être couplée avec n'importe quel programme) ; les commandes doivent se faire tactilement, sans voir son processeur. Solution : une télécommande avec un bouton par programme et fonction.

Carte d'implanté : Afin de faciliter leur utilisation, et compréhension par des tiers, je suggère que les fabricants émettent une carte d'implanté standardisée, sur le modèle de celle de l'IFIC.

*Vincent Jaunay,
devenu sourd, implanté cochléaire,
malvoyant, ancien président de Surdi49 ■*



Sous titrage 2^{ème} volet : les adaptateurs de programmes diffusés en direct

Un premier article dans le n° 35 nous faisait découvrir le travail de sous-titrage en différé. Ici est abordé le sous-titrage en direct.

Ily a en France plusieurs dizaines d'adaptateurs, préalablement formés au sous-titrage de programmes préenregistrés (dits de « stock »), spécialisés dans les techniques de sous-titrage en direct.

Du fait de la loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, le sous-titrage de toutes les émissions par les chaînes hertziennes et les chaînes ayant une audience minimum de 2,5 % sera une obligation légale en France dès 2010. Les journaux télévisés, les émissions de débat, les émissions de variétés ou tout autre programme diffusé en direct ou en semi-direct devront donc tous être sous-titrés.

Ce marché du sous-titrage en direct est en pleine expansion, car outre les programmes diffusés en direct, il est également de plus en plus utilisé pour les émissions de débat ou d'information réalisées dans les conditions du direct. Dans ce cas précis, le programme est sous-titré à l'avance et les sous-titres envoyés en direct, pour être diffusés, par un adaptateur.

Les adaptateurs des émissions diffusées en direct travaillent soit sur le site du laboratoire de postproduction, soit dans les locaux des chaînes de télévision. Ils reçoivent une formation poussée aux techniques spécifiques de ce type de sous-titrage.

1 - La formation :

Elle nécessite plusieurs semaines d'apprentissage, voire plusieurs mois, pour parfaitement maîtriser les logiciels utilisés pour ce type de sous-titrage et pour apprendre à synthétiser rapidement.

Plusieurs personnes travaillent en même temps pour réaliser un sous-titrage direct, deux ou trois selon les techniques, et plusieurs équipes se relaient dans le cas d'émissions longues.

2 - Différentes techniques :

- la vélotypie

La vélotypie utilise les principes de l'écriture syllabique. Deux opérateurs travaillent en simultané. Le premier opérateur écoute l'émission et synthétise le texte. Le second saisit le texte en frappant simultanément plusieurs touches d'un clavier vélotype pour produire une syllabe. Afin de vérifier le texte ainsi produit, la ligne saisie n'est envoyée qu'après la saisie de deux autres lignes. La vitesse de cette technique est limitée à 150 mots/minute.

- la dactylographie

L'opérateur écoute l'émission et tape sur son clavier les propos dictés. Cette méthode demande une organisation et des moyens importants dans le cadre d'une opération de sous-titrage en direct et n'est peut-être pas tout à fait adaptée à ce type d'usage.

- la sténotypie assistée par ordinateur

La sténotypie assistée par ordinateur utilise les principes de l'écriture phonétique. Il s'agit en fait de transcrire des sons en temps réel par le biais de codes phonétiques qui sont automatiquement traduits par l'ordinateur en texte à l'écran en direct à plus de 210 mots/minute.

- la reconnaissance vocale

C'est actuellement la technique la plus utilisée. Le principe est simple : le sous-titreur - aussi appelé « speaker » ou « perroquet » - écoute l'émission, répète et synthétise ce qu'il entend dans un micro, en dictant la ponctuation. Sa parole, son accent et son débit ont été auparavant testés sur le logiciel de reconnaissance vocale, de sorte que le logiciel traduise correctement le vocabulaire employé. Le logiciel retranscrit ensuite sous forme de texte ce qui est énoncé, en fonction du son et des probabilités. Une deuxième personne, le « correcteur », ou « valideur » apporte les corrections éventuelles au texte. Dans certains cas, une troisième personne, « le souffleur », aide le correcteur à déceler les erreurs qu'il n'aurait pas vues ou à lui répéter une phrase mal retranscrite par le logiciel de reconnaissance vocale, avant que les sous-titres ne soient envoyés.

Avec un décalage d'environ 5 secondes entre l'image et le sous-titre, cette technique permet d'obtenir un sous-titrage complet et de qualité en un temps record. Cette technique séduit les chaînes françaises de par le résultat obtenu et les moindres coûts engendrés.

3 - Les étapes du sous-titrage :

- **la formation :** comme expliqué ci-dessus, elle dure plusieurs semaines ou plusieurs mois. Il arrive que les sous-titreur d'émissions en direct soient polyvalents, mais généralement, ils se spécialisent dans un des 2 principaux rôles : perroquet ou correcteur.



- **la préparation** : dans le cas de journaux télévisés ou d'émissions préenregistrées, les adaptateurs préparent les éléments qu'ils ont à leur disposition, comme les reportages ou le texte lu par le présentateur sur son prompteur. Cela leur permet d'envoyer ensuite les sous-titres en direct, sans décalage.

- **le direct lui-même** : la concentration de l'équipe doit être à son maximum dès le début de l'émission et ne doit pas se relâcher avant la fin, pour ne pas laisser passer de fautes et obtenir le meilleur rendu possible. Plusieurs équipes se relaient dans le cas d'émissions longues (débat, élections...) En effet, la concentration requise pour ce travail est telle que les équipes travaillent généralement par tranches de 30 minutes.

- **l'après-direct** : une personne de l'équipe relit les sous-titres qui ont été envoyés à l'écran et corrige les erreurs éventuelles, afin de fournir à la chaîne un fichier qu'elle pourra réutiliser en cas de rediffusion, par exemple.

4 - Les normes :

Les normes de couleur et de durée d'apparition des sous-titres telles qu'elles existent pour le sous-titrage classique pour sourds et malentendants ne sont pas respectées comme elles le sont pour le sous-titrage de programmes préenregistrés, et elles diffèrent selon les sociétés de postproduction.

Cette technique n'ayant que peu d'années d'existence, les laboratoires de postproduction et les chaînes ne se sont toujours pas mis d'accord sur des normes communes de sous-titrage en direct. Par exemple, certaines chaînes utilisent des codes couleurs : une couleur par intervenant, du magenta ou du jaune pour les voix off ou pour le présentateur principal etc. D'autres utilisent le tiret pour montrer qu'il y a un changement de locuteur.

La rapidité du sous-titrage ne permet pas non plus de placement sous les locuteurs, comme dans le cas du sous-titrage S&M classique. Et les indications sonores ne sont pas toujours présentes à l'écran.

Un métier d'avenir ?

Les conditions de travail varient d'une société à l'autre, mais les exigences restent les mêmes : concision, rapidité et disponibilité. Les horaires de travail induits par la diffusion d'émissions en direct sont souvent

Je me suis équipé en juin 2009, d'une TV Ecran plat SONY – BRAVIA « LCD-Digital Color TV » - KDL 26V4710 – DVB – TNT. L'installateur a configuré le téléviseur de sorte que les sous-titres apparaissent sur chaque émission sous-titrée de n'importe quelle chaîne, numérique ou non.

En même temps, j'ai acheté un lecteur/enregistreur (disque dur de 250GB / DVD) SONY - RDR-HXD 990 – **DVB Subtitle** qui enregistre les émissions sous-titrées. Sans parler des nombreuses autres possibilités (montages - karaoké – album photos – jukebox – écoute de CD...) car évidemment pour avoir un enregistreur de S-T il faut aller vers des hauts de gamme. Eh oui... Nous sommes très satisfaits, et de la TV (images, son) et du lecteur (le disque dur permet un enregistrement que l'on peut effacer après lecture et/ou enregistrer sur DVD).

Vincent Jaunay

difficiles à gérer et il est courant de devoir travailler la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Les salaires, comme les horaires, sont très variables, et les mois de formation ne sont bien souvent pas payés, ce qui amène les adaptateurs à devoir accumuler les heures de formation non-rémunérées et le sous-titrage de programmes de stock pendant plusieurs mois.

Les adaptateurs d'émissions en direct sont donc dépendants du bon vouloir des laboratoires. A l'approche de l'échéance de 2010, la concurrence augmente entre ces derniers et la tentation est grande de casser les prix. La minute de sous-titrage en direct ne coûte pas le même prix selon les laboratoires. De là à ce que les sous-titres en direct, dits « liveurs », aient également à pâtir de cette baisse des tarifs, il n'y a qu'un pas...

Une équipe d'Ataa ■

Pour plus de renseignements : www.ataa.fr

Association des traducteurs adaptateurs de l'audiovisuel pole-sourd-malentendant@ataa.fr ou Sophie Bénaben au 06 11 18 22 73.

Cet article vous fera peut être réagir compte tenu de ses orientations. N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions aux courriers des lecteurs. Nous ferons également part de ces remarques à l'Ataa.



Conseils de lecture

■ NOTES DE LECTURE de René Cottin (ARDDS-Pau).

« TROIS FEMMES PUISSANTES », de Marie N'Diaye⁽¹⁾

Comment ne pas se sentir perplexe devant le foisonnement des romans qui nous sont proposés en rentrée littéraire ? Quels ouvrages choisir parmi les centaines qui tapissent les vitrines de nos librairies ? Les critiques trop élogieux ne cachent pas toujours la médiocrité de certains livres, écrits par des gens qui n'ont pas grand-chose à dire et font de belles phrases en se regardant le nombril. Avouons que la littérature avec un grand « L » est souvent décevante. La plupart des lecteurs demandent simplement qu'on leur raconte une belle histoire, et qu'on la leur raconte bien, comme savaient le faire Stendhal, Maupassant, Mauriac ou Aragon.

Parmi les nouveaux romans, celui de Marie N'Diaye, intitulé « Trois femmes puissantes » a retenu mon attention. Ce choix n'est pas dû au hasard. Marie N'Diaye est une romancière réputée qui a aussi écrit des pièces de théâtre. Peut-être certains d'entre vous, qui participèrent au Congrès Bucodes de 2004, se souviennent-ils de sa pièce « Papa doit manger », jouée à la Comédie française, pièce qui faisait partie des options culturelles du Congrès ?

Le roman « Trois femmes puissantes » comporte trois récits indépendants avec cependant une trame commune : les héroïnes sont toutes d'origine sénégalaise, comme Marie N'Diaye elle-même. La première, Norah, est avocate et doit prendre la défense de son frère, injustement condamné par la faute d'un père égoïste, veule et criminel. La seconde, Fanta, est obligée de supporter la faiblesse et les mensonges de son mari. La troisième, Khady, subit un long et émouvant calvaire. Orpheline, ayant perdu son mari, rejetée par sa belle-famille, privée de toute ressource, elle cherche à passer la frontière sans papier et devient la proie de nombreux profiteurs. Trois récits assez durs, dans lesquels la puissance des femmes s'exprime par leur courage et leur abnégation. Le style de Marie N'Diaye est superbe, avec des mots forts et justes, des phrases parfois longues dans lesquelles le lecteur ne se perd jamais. Un beau roman.

Cet article a été écrit avant que Marie N'Diaye ne soit primée au Goncourt et qu'une polémique ne s'installe à propos d'un soit-disant "devoir de réserve dû aux lauréats du Prix Goncourt".

■ NOTES DE LECTURE de Anne-Marie Choupin (ARDDS-Grenoble).

Encore un coup de cœur à vous faire partager !

Je ne lis pas seulement des livres traitant de surdité et vous non plus bien sûr !

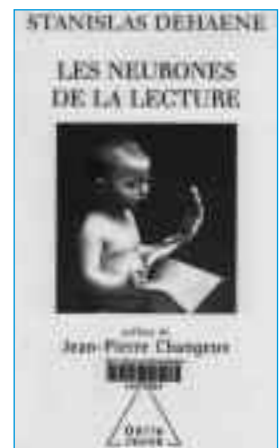
Je souhaite vous parler de neurones aujourd'hui, car j'ai découvert récemment deux livres de **Stanislas Dehaene**, professeur au collège de France et chercheur en neurosciences.

Ne partez pas en courant, il est avant tout un vrai pédagogue, qui sait expliquer simplement ce qui est un peu compliqué !

Le premier livre date de 1997 « **la bosse des maths** » et se lit comme un roman. On y apprend que les bébés savent compter jusqu'à trois. Le paradoxe est que notre cerveau n'a guère évolué depuis 100 000 ans, alors que les mathématiques se sont construites en quelques milliers d'années. L'évolution chère à Darwin n'y est pour rien. C'est la flexibilité du cerveau et sa faculté d'adaptation qui remplace la bosse des maths, rien d'héréditaire donc. J'ai pris le temps de savourer le second « **les neurones de la lecture** » paru en 2007. On y découvre chez le très jeune enfant des compétences pour la lecture à cultiver. Le cerveau apprend à recycler des neurones pour favoriser la reconnaissance des formes puis le décodage des lettres en sons ! L'apprentissage de la lecture passe d'abord par la reconnaissance du son.

J'ai été stupéfaite de découvrir que la zone de la lecture est pratiquement la même pour des langues aussi différentes que le français et le chinois !

La dyslexie est étudiée pour essayer de comprendre ce handicap de l'apprentissage et tenter de le traiter. Je dois vous avouer que je me suis demandé, tout au long de ma lecture : et quand on est sourd, comment cela se passe ? Question à poser à Monsieur Dehaene, qui en fera peut-être un objet de recherche.



Extrait de Caravelle N° 187 juin 2009 ■

(1) Editions Gallimard 2009



Deux associations osent la transcription de proximité

De tout temps, la « prise de notes » a été un intermédiaire indispensable aux devenus sourds profonds qui veulent rester intégrés dans la vie professionnelle ou sociale. L'informatique a largement permis d'améliorer la qualité de la transcription de la parole et aussi sa rapidité, ouvrant des larges perspectives au niveau et de l'aide humaine individuelle et de l'accessibilité. L'association des devenus sourds et malentendants (ADSM) de La Manche et Oseille et Vie dans le Morbihan se sont lancées dans l'aventure d'un service de transcription de proximité.

Résonnances : Qu'est-ce qui vous a conduits à ouvrir un service de transcription de la parole ?

Jeanne : La transcription de la parole a été présente dès les premiers pas de l'ARDDS Morbihan (en 1989), en effet son premier président était devenu sourd profond. Le trésorier d'alors s'est déplacé pour suivre une réunion de l'association des Côtes d'Armor afin de voir comment elle fonctionnait. Nous avons acquis un rétroprojecteur et sollicité des entendants bénévoles. Grâce à eux, toutes nos réunions internes ont été retranscrites, ainsi que certaines réunions hors association.

Vers la fin des années 90, des bénévoles capables de saisir un discours en direct à l'ordinateur se sont présentés et notre banque nous a prêté un vidéoprojecteur. Quel progrès ! Mais les limites du bénévolat se sont fait sentir : il ne pouvait pas répondre à tous les besoins de transcription. Nous connaissions bien sûr la vélotypie et nous étions attentifs à la reconnaissance vocale. Mais nous

réservions la première à quelques circonstances (comme le congrès du Bucodes en 2002) en raison de son coût. Quant à la seconde, elle nécessite aussi un opérateur. C'est ainsi que l'idée de créer notre propre service de transcription s'est imposée petit à petit.

Anne-Marie : La loi de février 2005 en faveur des personnes handicapées reconnaissait enfin aux déficients auditifs la transcription des messages oraux comme moyen de compensation du handicap et comme moyen d'accessibilité. Cette loi prévoyait également la participation des associations de personnes handicapées

dans les différentes instances les concernant : MDPH, CDAPH, commissions des usagers des établissements de santé, commissions d'accessibilité des villes et des communautés de communes de plus de 5 000 habitants. Comment y participer pleinement et faire connaître les spécificités de la surdité acquise sans accessibilité adaptée ? Dans la Manche, comme dans de nombreux départements, il n'y avait aucun service proposant la transcription.

Cette loi fut donc le signal qu'attendait l'ADSM de la Manche pour se lancer, dès février 2006, dans la création d'un service innovant qu'elle a nommé « AhCOTÉ » Aide humaine à la COmmunication par Transcription Écrite.

Résonnances : Quelles démarches avez-vous fait ?

Jeanne : Oseille et Vie était bien connue du Conseil Général. Le congrès du Bucodes, puis les manifestations départementales dans le cadre de l'année européenne des personnes handicapées de 2003, avaient permis de montrer l'utilité de la transcription pour les sourds oralistes. Un dossier a été déposé au Conseil Général fin 2003, puis près de plusieurs financeurs. En septembre 2004 nous avons pu ouvrir le service, le dernier acte préliminaire ayant été le choix, puis l'embauche, d'une opératrice. Nous avons convenu avec elle d'un contrat en CDD d'un an à mi-temps. L'année suivante nous avons obtenu pour elle un contrat CAE à condition de passer à un temps complet. Depuis septembre 2007, Isabelle est en CDI.

Nous avons également, depuis mars 2009, une employée à mi-temps, capable de faire de la transcription, qui seconde Isabelle quand il y a des demandes concomitantes.

Anne-Marie : L'association est devenue employeuse, avec toutes les difficultés liées aux obligations que cela comporte. Elle s'est fait accompagner par le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement, qui met gratuitement des experts à disposition des associations) afin de structurer le service et son développement.

L'ADSM Manche est, depuis 2009, dotée de deux emplois salariés en CDI (1 agent de développement et un professionnel AhCOTÉ) et d'un prestataire (formé pour le service AhCOTÉ) pour développer son service et le faire tourner.



La plaquette d'Oseille et Vie



Résonnances : Que demandez-vous aux employés ?

Jeanne : Afin de limiter le coût pour les utilisateurs du service, nous avons choisi une technique de base : la dactylographie assistée par des abréviations. Cette orientation a guidé le choix de l'employée. Nous avons pour cela plusieurs critères : la capacité à saisir au clavier l'essentiel d'un texte, la vitesse de saisie, l'orthographe et aussi la qualité de la prononciation. Ces conditions de base sont insuffisantes pour une transcription satisfaisante. Un adhérent, ancien enseignant, a accepté de venir régulièrement assurer la formation d'Isabelle puis d'Edwige.

La reconnaissance vocale n'a pas été négligée, mais elle n'a pas encore pu être mise en œuvre car elle exige des conditions de salles et de matériel qui sont rarement réunies. Mais cela reste un objectif.

Les règles déontologiques, notamment pour d'accompagnement individuel (obligation de réserve, ne pas prendre la place de la personne sourde) ont été bien précisées par les responsables de l'association.

Anne-Marie : Le professionnel AhCOTÉ connaît le monde de la déficience auditive acquise et ses conséquences. Il est pleinement au service de la communication des déficients auditifs : Il a les qualités humaines nécessaires pour la mise en place de l'aide humaine, il sait être discret, recadrer dès lors que les bonnes conditions de communication ne sont plus remplies (brouhaha, discussion trop rapide...).

Il a un niveau de culture lui permettant de comprendre des discussions sur n'importe quel sujet. Il a une capacité de synthèse du message oral pour rendre celui-ci compréhensible sans en déformer le sens.

Il a la capacité d'écrire manuellement ou de saisir sur clavier rapidement.

Il est bien entendu tenu au secret professionnel.

Résonnances : Quels objectifs vous êtes-vous donnés et qui est intéressé par vos services ?

Anne-Marie : Notre service est, actuellement, orienté vers l'aide humaine à la personne. La mission des professionnels de AhCOTÉ est :

- mettre en place les bonnes conditions de communication avec l'ensemble des participants ;
- transcrire par écrit, sur PC de préférence, le message oral, en synthétisant le discours oral sans en déformer le sens.

Le professionnel est « AhCOTÉ » du ou des malentendant(s) qui participe(nt) à une réunion, un rendez-vous de la vie privée (médecin, banque, notaire, achat dans un magasin, réunion associative, école, ...).

Il a préparé ce temps en amont en discutant avec le malentendant pour connaître le sujet, du temps pour lequel l'aide à la communication est nécessaire et les enjeux de la personne accompagnée.

Ceci afin d'être en mesure d'aider au mieux la personne dans la réception du message oral et dans la mise en place des conditions de communication optimales.

Notre service s'adresse à l'ensemble des malentendants oralistes, pratiquant le français, pour lesquels les difficultés de communication sont telles que l'ensemble du message oral ne peut plus être appréhendé normale-

ment avec les aides techniques (aides auditives, boucles magnétiques).

Dans la Manche, il y a environ 4 500 personnes souffrant de surdité sévère et profonde pour lesquels l'aide humaine est nécessaire.

L'utilisation de ce service par les malentendants qui ont de grosses difficultés à communiquer leur permet d'exercer une vie citoyenne comme tout entendant et de rester acteur de leur vie sans confier les décisions qui les concernent à d'autres. Ce service de compensation du handicap a la particularité d'être accessible financièrement.

Jeanne : En créant le service en 2004, nous visions une large accessibilité aux réunions, spectacles... Il a fallu faire connaître le service de transcription, persuader de sa nécessité, souvent insister. Nous avons été aidés en cela par quelques organismes, en particulier la mairie de Lorient et les Caisses de retraite. Ainsi, chaque année la ville de Lorient sollicite la transcription pour ses « réunions de quartier ». De leur côté les Caisses de retraite l'ont intégrée à toutes leurs opérations de prévention près des personnes retraitées. Par contre, nous n'avons pas encore réussi à mobiliser les banques ! Parmi les refus il faut aussi citer un centre Hospitalier Régional. Quand la prestation de compensation du handicap pour l'aide à la communication a été créée, nous avons pensé que le service serait sollicité. Nous avons demandé, et obtenu, l'agrément qualité pour les services aux personnes. Mais seuls quelques adhérents ont recours au service, pour la plupart de façon épisodique. Ainsi l'activité principale reste l'accessibilité collective.

Résonnances : Comment votre service est-il soutenu et financé ?

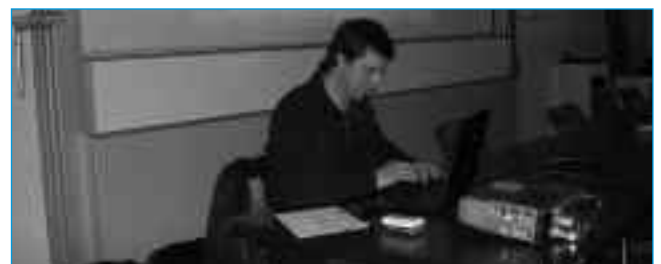
Jeanne : Les interventions sont facturées aux demandeurs : nous avons édité une plaquette où nos conditions sont précisées. Nous pratiquons des prix plancher pour qu'ils ne soient pas dissuasifs. Le Conseil Général continue de verser une subvention et nous avons pu obtenir diverses sponsorisations.

L'année 2009 est marquée par une nette progression de l'activité. Nous commençons également à avoir quelques échos de l'impact de la transcription sur le public. Une dame appareillée (non adhérente) me disait : « Je peux maintenant suivre les réunions de quartier car c'est écrit. ».

Anne-Marie : Le service AhCOTÉ est maintenant bien connu et soutenu par les acteurs du territoire. Il bénéficie, pour mener à bien son développement, du soutien financier du FSE (Fonds Social Européen).

Il est soutenu par le Conseil Général de la Manche, la MDPH de la Manche, le Conseil Régional, la DDTEFP, la DDASS, la

(suite page 19 en bas)



Salarié AhCOTE

Photo de ADSMM



Oreille et Vie a eu 10 ans

10 années d'existence, cela mérite d'être fêté ! Pour Oreille et Vie, créée en octobre 1998, l'anniversaire des 10 ans était aussi celui des 20 années de vie associative dans le Morbihan.

■ En effet, c'est comme section de l'ARDDDS qu'un petit groupe de malentendants et devenus sourds a décidé, en 1989, de proposer régulièrement des réunions à leurs semblables du département.

Dès les premières années, des contacts étaient pris avec des professionnels pour organiser avec eux des réunions d'informations sur des thèmes aussi variés que les maladies de l'oreille, les appareillages, les aides techniques et leur fonctionnement, les difficultés de relation induites par la surdité, l'emploi...

Quand on relit les articles de journaux des premiers temps de la section, on est frappé d'y trouver tous les thèmes qui font encore l'essentiel de nos revendications : reconnaître la population des devenus malentendants ou sourds, recenser leurs besoins propres et y répondre, notamment au travail, installer des boucles magnétiques... En devenant association, sous le nom d'Oreille et Vie, un nom proposé par un adhérent et voté en Assemblée Générale, le groupe a pris un nouvel essor et a élargi le champ de ses actions. Le temps était venu de faire un bilan des acquis et de ce qui reste à faire. Un adhérent (encore) a lancé : « Il faudrait organiser des "États Généraux de la Surdit " sur le d partement ». Le Conseil d'Administration a rebondi sur cette proposition pour donner la forme de la c l bration des 10 ans d'Oreille et Vie : un colloque « Quels espoirs pour l'avenir ? ». Trois th mes ont  t  choisis : les appareillages, les aides financi res, l'accessibilit . Des responsables d partementaux et un audioproth siste de Rennes ont r pondu positivement   notre invitation   participer aux conf rences et aux tables rondes.

En regardant le chemin parcouru depuis 1989, chacun s'accorde   dire que les choses ont  volu  dans le bon sens, m me si cela peut ne sembler qu'un d but de mise en route. Au niveau de l'accessibilit , nous avons voulu aller faire des constatations directement sur le terrain, dans 3 villes : Vannes, Pontivy et Lorient. Nous avons donn  rendez-vous aux adh rents et aux journalistes locaux pour effectuer des « visites d'accessibilit  » et pris contact avec les responsables des lieux choisis. C'est ainsi que le 30 septembre   Pontivy et le 1^{er} octobre   Lorient et   Vannes, une dizaine de personnes se sont retrouv es pour aller constater la r alit  de l'accessibilit , ou son absence, dans un cin ma, un palais des congr s,

deux centres de paiement de la S curit  Sociale, deux gares SNCF, un bureau de poste, un centre de loisirs (la Cit  de la Voile), une galerie marchande ouverte r cemment, une mairie.

Qu'avons-nous constat  ?

- Dans les gares SNCF,   Vannes comme   Lorient, rien n'est pr vu pour les d ficients auditifs. Des travaux importants sont pr vus pour ces deux gares. Le « dirigeant de proximit  Escale » nous a assur  que l'accessibilit  y serait une r alit , avec notamment des  quipements aux guichets et des indications visuelles pour doubler les messages oraux. Il a par ailleurs pr sent  le service Acces Plus* qui permet aux personnes handicap es, quel que soit leur handicap, de demander    tre accompagn es ou aid es au cours d'un voyage.
- Les deux centres de paiement de la CPAM du Morbihan nous ont laiss  des impressions diff renci es. Celui de Pontivy nous a sembl  accessible, avec un



Yannick LE POLOTEC, animateur



affichage des numéros appelés et la possibilité d'être reçu dans un box équipé d'un Inductophone que nous avons essayé avec succès. A Lorient, un centre plus important, nous avons bloqué au niveau du guichet d'accueil. Chacun doit prendre un numéro à une borne à l'entrée. Les hôtes appellent oralement les numéros, mais il n'y a pas d'affichage. Nous avons eu beaucoup de mal à faire admettre aux responsables présents que cela constituait une barrière difficile à franchir pour les déficients auditifs.

- La visite à la mairie de Vannes, où aucun équipement n'existe, a débouché sur une réunion fructueuse avec une maire adjointe. La Poste de la même ville a fait de gros efforts d'accessibilité et un guichet a été équipé en boucle magnétique depuis la visite.
- Au cinéma de Pontivy, deux salles sont équipées en boucle magnétique. Nous avons constaté qu'elles ne fonctionnaient pas et il manquait la signalétique. Le gérant, très coopératif, en a pris bonne note et a promis d'y remédier. La visite au Palais des congrès de la même ville, dont l'auditorium est équipé d'une boucle magnétique qui marche, a permis de rencontrer un maire adjoint et d'exposer divers aspects de l'accessibilité.
- Depuis son ouverture, nous déplorons l'absence d'équipements adaptés à la Cité de la Voile à Lorient. Le directeur en a pris bonne note et a promis de faire faire une étude des besoins, en collaboration avec l'association, avec engagement de réaliser les travaux nécessaires.
- Enfin, dans la galerie marchande, le groupe a pu constater que presque tous les magasins avaient respecté l'obligation d'avoir, aux caisses, un écran tourné vers les clients où chacun peut lire le total du prix à payer.



Quelques adhérents avec la présidente

Les journalistes qui nous ont accompagnés ont publié des articles sur ces actions, ce qui a permis de faire connaître nos besoins en accessibilité à un large public : pour beaucoup, la notion d'accessibilité reste encore associée aux plans inclinés et aux ascenseurs. La célébration des 10 ans a largement mobilisé les adhérents : certains sont membres depuis les premières années de la section ARDDS Morbihan ! Avec l'ensemble des personnes présentes, ils ont apprécié la qualité du colloque du 10 octobre, chacun y trouvant de précieuses informations. Tous se sont retrouvés au cocktail final, temps important de convivialité. Notre seul regret est le peu de réponse des déficients auditifs qui n'ont pas franchi le pas de l'association. Mais quelques adhésions nouvelles viennent nous conforter dans notre volonté de continuer dans la ligne du travail déjà accompli au service des malentendants et des devenus sourds du département.

Une équipe d'Oreille et Vie ■

*** Renseignements sur :** <http://www.accessibilite.sncf.com/>
Divers documents sont consultables sur www.oreilleetvie.org

(suite de la page 17)

CPAM de la Manche, la CAF de la Manche, un certain nombre de collectivités locales (mairies et communautés de communes) un certain nombre d'établissements de santé...

Pour le faire connaître, il est prévu de sensibiliser, grâce à ces acteurs, l'ensemble des personnes qui sont au plus près des personnes déficientes auditives qui pourraient en avoir besoin.

Ainsi, c'est la sensibilisation au handicap auditif des travailleurs sociaux (département, CPAM, CAF...), les personnels des CLIC et SAG, les auxiliaires de vie, aides à domicile, médecins, ORL... qu'il est nécessaire de faire.

Résonnances : Quels sont, au final, les enjeux pour les déficients auditifs ?

Jeanne : Notre service de transcription fonctionne maintenant depuis 5 ans. Il a demandé un fort investissement en travail et en recherche de financements. Mais il a per-

mis de rendre visible les besoins des sourds oralistes et de bien des malentendants en matière d'accessibilité : sa nécessité s'impose petit à petit dans l'ensemble du département, son coût modique et sa facilité de mise en œuvre le rendent accessible à de petites structures.

Anne-Marie : Ce service de proximité et accessible financièrement est pleinement adapté aux besoins de communication des déficients auditifs qui ne peuvent accéder à une vie citoyenne normale faute d'accès au message oral. Il s'agit d'un outil qui vient en complément d'autres outils existants ne remplissant pas les mêmes fonctions : La vélotypie entre autre.

Il est nécessaire de capitaliser le travail mené dans la Manche et le Morbihan au niveau national afin de référencer ce nouveau métier et semer la création de services similaires un peu partout sur le territoire.

*Jeanne Guigo (O&V) et
Anne Marie Desmottes (ADSM-Manche)* ■



L'art comme développement personnel

Dans notre précédent numéro, nous évoquions la rencontre régionale des associations du Sud. Le thème principal « L'art comme développement personnel » a fait l'objet d'un exposé remarquable de Madeleine Sarrouy, psychiatre et art thérapeute. Maripaule Pelloux de Surdi84 nous en présente ici de larges extraits.

■ En introduction, l'exposé définit les notions d'art et de beau. De l'art de recevoir à l'art abstrait, il y a multitude d'aspects pour ce mot, pourtant, il s'agit bien de la même chose : une qualité de savoir faire qui s'exprime, à une fin déterminée.

La notion de beau, de bien fait, d'harmonieux, entre inévitablement en ligne de compte, mais cette appréciation est subjective, personnelle. On peut prendre l'idée que ce qui est beau est ce qui provoquerait une émotion particulière, un plaisir immédiat. Quelle valeur aurait cette perception ? L'affirmation du beau sur cette perception est-elle suffisante ?

Dans la définition de l'art, sans qu'interfère la référence au beau, on retrouve les notions de savoir faire, d'expression et d'intention.

L'exposé décrit alors ces notions essentielles à la compréhension de la démarche de l'art-thérapie pour engager le processus de développement personnel.

« Un savoir faire apporte à chacun un complément non négligeable de l'estime de soi (...) Une personne qui ne s'estime pas n'aura pas tendance à risquer d'elle-même une confrontation à un savoir faire. Elle aura besoin d'un soutien pour en prendre le risque, un accompagnement, un portage. Au-delà, le pas franchi, elle aura besoin de l'approbation du regard de l'autre. (...)

Pour que les conditions se prêtent à ce « soin », au-delà de l'instauration d'un climat de confiance, il faut reconnaître certaines qualités à la personne qui encadre et en particulier sa qualité à lui de savoir faire, son expérience. (...) Son approbation place notre production au rang des travaux d'ateliers, dignes de ce nom. C'est un regard décalé du seul regard subjectif. Il s'en réfère à d'autres travaux qui ont, avant le nôtre, été reconnus. (...)

Expression et bien-être

Le bien-être est aussi difficile à définir que l'idéal du beau. (...) Etre s'oppose à avoir, c'est un état qui advient à chaque instant, une présence au monde. Son développement nécessite une grande ouverture au monde et une mobilité voire fluidité entre soi, en intériorité, et soi en interaction...

Dans l'acte de création, l'expression semble une évidence. On exprime, on « sort de soi » quelque chose qu'on garderait s'il n'y avait pas l'acte. Dans une copie de paysage, de photos etc., dans une interprétation théâtrale ou musicale, c'est justement dans la qualité, le choix de cette interprétation qu'on exprime une sensibilité, un goût, une émotion, un sentiment en empruntant un langage qui ressemble à notre langage propre interne.

L'expression est le passage obligé pour que naisse un bien-être, une présence ouverte au monde. Sans expression, la personne reste fermée au monde et n'est plus qu'une entité figée, un avoir immuable, sans traversée, ni interaction. (...)

L'expression est aussi le premier pas vers la production. C'est dans la contemplation de ce que l'expression a produit que nous pouvons nous décaler de la connaissance formelle de nous-même et considérer cet espace intermédiaire que nous créons entre le monde et nous. Cette considération est un autre moment important dans le processus de développement de soi par la création.

Intention et engagement

Deux temps sont indispensables à la mise en route d'un mouvement de développement de soi par la création :

- le temps de réassurance qui instaure une qualité d'estime de soi suffisante pour se risquer et qui nécessite une confiance et une considération de l'encadrant dans sa qualité de savoir faire.



Poteries de Pascale Mollet



- Le temps de l'expression qui donne à voir ce qu'il advient de notre interaction avec le monde extérieur... () Le temps suivant nécessite une intention et une démarche, il prendra toute sa mesure dans un cadre spécifique.

L'intention est donc le premier starter du mouvement de développement personnel. Mais qu'est une intention sans le passage à l'acte ?

C'est une ruminant intérieure ; une intention qui ne se concrétise pas peut prendre une place de symptôme c'est-à-dire d'un enfermement dans un soi toujours identique et rétréci. (...)

Développement de soi

La mobilisation

Le développement personnel est un concept qui enferme ce qui en fait devrait être un processus. (...)

C'est le processus lui-même de développement dans lequel nous souhaitons tous nous trouver. C'est cette ouverture au monde qui nous laisse interagir avec le monde dans tous nos possibles. Possible va-et-vient permanent, entre notre monde interne et le monde extérieur. Mouvement de vie et d'advenir. L'intention étant là, le processus est en cours qui commence par une réassurance ou une mise en confiance vis-à-vis de nous-même et du monde extérieur, se poursuit par la mise en route d'une expression par le mouvement corporel ou la production graphique ou picturale, pour aller vers une considération de nos productions, partagée et référencées par l'artiste accompagnant.

L'accompagnant a pour charge de poser un cadre avec ses limites et ses engagements, d'accompagner la personne dans la production en suscitant par ses propositions, des prises de risques, des mobilisations et de considérer conjointement avec la personne toute production.

La référence à l'art

Cette référence pourrait se réduire à une référence au beau (...). Je considère personnellement cette référence comme risquée pour la personne accompagnée. Tout au plus peut-il gagner sur le plan de l'estime de soi (ce que je suis loin de négliger), mais en contre partie, il perd tout le versant de sa propre expression et de la création d'un espace complètement personnalisé : l'espace intermédiaire entre ce qu'il est lui, intérieurement, et le monde qui l'entoure. (...)

Je considère de mon devoir de permettre à l'autre de s'ouvrir à cet espace interactif avec le monde extérieur,

de s'engager dans une véritable recherche de la qualité et de la fluidité de cet espace. Je mets donc l'art à une autre place.

L'art dans cette espace-là, est une référence extérieure aux personnes présentes. Elle constitue un fond de référence universelle qui trace un parcours de l'humanité, à l'image d'un parcours personnel avec ses prises de risques, ses mouvements, ses temps. (...)

Le pas de côté

Produire un travail créatif dans les conditions décrites permet nos considérations conjointes (la nôtre et celle de l'artiste qui encadre) sur la production « sortie de nous ».

C'est une production dont une part nous est inconnue, presque étrangère, qui peut nous surprendre quand nous

avons pu nous laisser aller à une certaine liberté d'expression. C'est le renvoi d'un autre nous-même, décalée. Celui qui a interagi avec la matière dans une liberté d'action proche du jeu de l'enfant. Cet autre décalé, nous apprenons à nous le réapproprier. Peu à peu, ce mouvement qui s'instaure entre la production et nous-même produit un mouvement intérieur.

Et c'est ce mouvement intérieur qui s'appelle développement personnel.

Car nous en avons mesuré le bien-être et restons ouverts aux possibles, rassurés sur notre capacité à interagir avec le monde qui nous entoure. Pour cela, l'expérimentation de cet état doit avoir été suffisamment fréquente et répétée pour que nous nous donnions nous-même les moyens de le retrouver par la suite.

Conclusion

Le sentiment que la création artistique peut « faire du bien » est un sentiment largement partagé par tous. Il y a dans la création et en particulier la création graphique ou picturale quelque chose de naturel pour l'être humain. C'est presque aussi naturel que de parler. Le penchant créatif existe en chacun d'entre nous mais il est souvent inexploité, voire complètement inhibé.

S'en donner les moyens et en tirer de gros bénéfices sur le plan personnel, ce peut être aussi dans des lieux plus courants de la vie quotidienne. (...)

Se donner les moyens d'aller au plus loin dans le mouvement intérieur que ça instaure, ce peut être de s'engager dans un espace spécifique d'accompagnement. La référence à l'art y est alors indispensable comme référence au parcours de l'humanité dans son rapport au monde et référence aux recherches de sens.



Aquarelle d'Hélène Marini, fondatrice de l'ACME



Créer des vitraux

Sans la malentendance Christine ne serait peut être jamais fait la démarche de vivre de son art, un exemple à méditer.

■ Bonjour j'ai 45 ans et suis atteinte de surdit  severe depuis 18 ans. C'etait le 1^o jour du printemps et la vie venait de me faire un de ses plus beau cadeau : une adorable petite fille ! Les f es s'etant pench es sur son berceau, elle n'a de cesse de distribuer de la joie et du bonheur. Oui, mais voil  que quelques mois plus tard, les premiers signes de surdit  apparaissent (faire r p ter, monter le son...) et le 1er diagnostic tombe : atteinte de l'oreille interne avec perte bilat rale d'environ 30 %. Bien s r dans un premier temps, on associe cet  tat   la naissance et on s'oriente donc vers une otospongiose cochl aire. Mais apr s de multiples examens, il s'av re qu'il n'en est rien et aucune explication n'est apport e (  ce jour encore cette surdit  reste inexpliqu e).

D'abord, comme chacun d'entre nous : j'ai essay  d'ignorer ce probl me en vivant au mieux ma vie professionnelle, ma vie de m re, ma vie de femme... Et puis un jour (il y a maintenant 13 ans), il n'a plus  t  possible de me passer d'aides auditives. J'ai eu la chance de rencontrer une audioproth siste formidable – en Franche-Comt  o  j'habitais alors - qui a d'embl e trouv  l'appareillage qui me convenait. Il s'agissait d'intra analogiques qui m'ont permis, un temps encore, de ruser avec ma surdit .

J'entrais alors dans la phase de d ni qui a dur  jusqu'  ma rencontre avec « Surdi 13 » en 2005, par l'interm diaire d'une orthophoniste chez laquelle je suivais des cours de lecture labiale. C'est en « entendant » les autres membres de Surdi 13 raconter leurs souffrances au quotidien, leur frustration, leur sentiment d'exclusion que je me suis rendue compte de l'importance de ma d tresse.

Bien s r, j'avais un travail (secr taire comptable avec r unions, t l phone, prise de notes...), des enfants ados, une vie de couple et semblais vivre normalement, mais il n'en  tait rien. J'accumulais au contraire des « malentendus » avec mon entourage professionnel et personnel. Cette situation pesante et malsaine m'entra nait inexorablement vers la d pression. J'ai alors d cid  de r agir et d'afficher   la fois ma surdit , mon appareillage et les probl mes humains et sociaux que cela engendre.

J'ai commenc  par poser sur mon bureau les affiches « comment parler   un malentendant »  dit es par le BUCODES, j'ai ensuite port  des bijoux d'oreilles qui attirent l' il sur la proth se, ce qui permet tout naturellement d'engager une conversation sur le v cu des malen-

tendants. Je me suis alors rendue compte du grand nombre de personnes concern es de pr s ou de loin par ce probl me. D s lors que l'on commence   communiquer, on se rend compte de l' tendue de cette affection.

J'ai aussi  t  surprise du reproche que certains m'ont adress  : ils se sentaient g n s de n'avoir fait aucun effort de communication alors que j'en avais tant besoin... Comme quoi, se retrancher dans sa bulle, c'est aussi extraire les personnes d sireuses de nous aider. Et durant tout ce temps, ma surdit   voluait vers une perte bilat rale sup rieure   80 %.

A ce moment, la structure qui m'employait a  t  dissoute et j'ai d  envisager une reconversion professionnelle. Mais que faire lorsque l'on est sourde et que l'on ne peut plus utiliser ses comp tences professionnelles ? Suivre une formation, voil  qui s'annon ait plut t compliqu  ! Mais n' tait-ce pas aussi la chance de r aliser enfin mes r ves ? Apr s tout, moi je n'entends pas mais les autres stagiaires ont aussi leurs

soucis et leurs difficult s. Et mon r ve   moi, il  tait color  : travailler le verre et l'assembler pour r aliser un patchwork de couleurs : cr er des vitraux.

Pour cela, il m'a fallu partir vivre   Lyon durant 6 mois en laissant ma famille. Vivre seule en  tant sourde m'inqui tait bien un peu, et puis il fallait se servir des transports en communs : m tro et train pour rentrer chaque semaine retrouver ma famille durant le week-

end. Et la formation : chacun sur son  tabli suivant les consignes donn es   l'autre bout de l'atelier... De plus, pour couper correctement le verre   l'aide du coupe-verre, il faut entendre le crissement n  des vibrations de la propagation de la fissure. Mais, pour moi, aucun crissement n'est perceptible. J'ai donc appris   maintenir une pression constante du coupe-verre sans m'aider du son de rupture. Peut- tre ai-je d velopp  une approche tactile plus fine me permettant de sentir ces vibrations. Comme quoi, m me lorsque cela para t impossible...

Et bien malgr  tout, j'ai relev  le d fi et obtenu le CAP de vitrailliste qui m'a conduit   cr er une petite entreprise artisanale depuis le d but de 2008 : « Vitrail D co » est n  de ces  clats de lumi res, de ces reflets d'anges que nous portons en chacun de nous (je propose de l'initiation au vitrail   mon atelier chemin du massacre   Istres). R aliser ses r ves, exercer un m tier rare et mill naire, voil  une belle revanche qui est sans doute   porter au cr dit de mon handicap !

Christine Genta <http://vitraildeco.free.fr>, vitraildeco@free.fr





Une émission Reportage de TF1

Le 21 novembre une émission Reportage de TF1 parlait de la surdité et pour une fois la surdité n'était pas réduite à la langue des signes ce qui n'a pas échappé au président de Surdi49. Pour ceux qui n'auraient pas vu cette émission voici le site sur Internet (sans sous-titrage) <http://videos.tf1.fr/reportages/sourds-et-alors-5007680.html>. Même s'il aurait été intéressant de montrer un devenu sourd implanté, un mot de félicitations aux réalisateurs a été envoyé par René Cottin (ARDDS), un exemple à suivre.

■ Toute la différence repose sur des personnes sourdes qui cherchent vraiment à s'intégrer dans le monde ordinaire avec des moyens correspondants à la surdité tels que la lecture labiale et le téléphone par webcam etc... (le projet de Surdi 49 en 2010, le studio de communication intergénérationnel que nous cherchons à mettre en place) et puis l'implant qui redonne une vie normale aux gens comme moi qui ont moins de difficultés avec leurs oreilles électroniques. Désormais les implantés, ils entendent, c'est une différence énorme. Je peux le constater, en ayant été implanté à 58 ans et retraité à 61 ans (ACA pendant plus de 40 ans).

J'ai beaucoup admiré, la jeune femme ingénieur, c'était un peu mon cas, j'ai eu une équipe sous mes ordres, une équipe qui fonctionnait très bien. Je travaillais 45h par semaine, j'avais aucune appréhension à réaliser des audits dans les DCN ; c'était très simple tu apportais des solutions et des résultats avant tout le monde,

comme cela tout le monde t'écoutait. J'arrivais en réunion avec des données qui remplissaient le dossier demandé et je revenais du Havre, de Brest ou de Toulon dans la nuit, le lendemain je reprenais mon ordinateur ou ma planche à dessin et ça a fonctionné pendant 42 ans. Ce qui compte c'est de ne pas foncer dans le mur, de doser et d'avoir une bonne équipe soudée. Dans l'amitié tu dois lâcher du lest, composer et aussi exposer tes points de vues, sans vraiment les imposer, le calcul apporte le résultat et la solution, c'est pas bien compliqué, et pourquoi faire compliqué quand tout est simple. Figurez-vous j'avais discuté avec madame de Fontenay à Ecoflant et aussi avec Jeanne Moreau à Angers aux premiers plans, elle m'avait parlé d'un ami à elle implanté qui grâce à ses implants avait pu garder la direction de son magasin d'antiquités. La France qui se mélange, c'est la France qui gagne.

CG, Surdi 49 ■

mutuelle
intégration

L'esprit de solidarité



En plus des remboursements habituels (dentaire, optique, consultations...), **Intégrance vous propose une complémentaire santé réellement adaptée à vos besoins !**

Appareillage : forfait audioprothèses, forfait aides techniques...

Frais médicaux : prise en charge de l'orthophoniste, de l'ORL...

Intégrance Assistance : prise de RDV chez le médecin par SMS...

 **Et en plus** : boucles magnétiques dans nos délégations...

Nos garanties sont compatibles avec le

CHÈQUE SANTÉ

La Mutuelle Intégrance

propose une complémentaire santé adaptée aux personnes sourdes ou malentendantes :

la garantie Handicap Auditif.



Demandez un devis personnalisé sur notre site Internet :

 www.integrance.fr
ou par mél :
 isourd@integrance.fr

ou contactez nous par fax ou SMS

 01 44 92 42 54
 06 18 37 86 28

 **N° Vert**
 **0 800 10 30 14**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Quel que soit votre profil, la Mutuelle Intégrance vous ouvre ses portes !

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au Registre National des Mutuelles sous le n° 340 359 900. Siège : 89 rue Damrémont - 75882 Paris cedex 18. Toutes marques déposées.

Malentendants, Devenus-Sourds, ne restez pas seuls !

- 10 Association des Malentendants et Devenus Sourds de l'Aube**
Maison de quartier des Marrots.
23 rue Trouvassot. 10 000 Troyes
Tél. : 03 25 71 04 84.
surdi10@wanadoo.fr
- 13 Surdi 13**
Maison de la Vie Associative,
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve
13090 Aix en Provence
Tél. : 04 42 54 77 72 Fax : 09 59 44 13 57
contact@surdi13.org
www.surdi13.org
- 22 Association des malentendants et devenus sourds des Côtes d'Armor**
15 rue du Dr Rahuel. 22 000 Saint Briec
Tél./Fax : 02 96 33 41 76
jeanne.even122@orange.fr
- 29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère. Sourdine**
49 rue de Kerourgué, 29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
- 34 Surdi 34**
46 cours Gambetta. 34 000 Montpellier
Tél. /Fax : 04 67 56 19 25
surdi34@orange.fr
www.surdi34.com
- 35 Keditu**
12 square Georges Travers. 35700 Rennes
Tél. : 02 99 30 84 67 Fax : 02 99 67 95 42
contact@keditu.org - www.keditu.org
- 38 ARDDS-38**
C°/ AM Choupin, 29 rue des Muriers
38180 Seysins
Tél. : 04 76 49 79 20,
ardds38@wanadoo.fr
- 49 Surdi 49**
Maison des sourds et des malentendants
22 rue du Maine, 49100 Angers.
Fax: 02.41.48.91.64
contact@surdi49.fr
- 50 ADSM Manche**
Les Unelles, rue St Maur
50200 Coutances.
Tél/fax: 02 33 46 21 38 port 06 84 60 75 41
mail: adsm.manche@wanadoo.fr
Antenne Cherbourg
Maison Olympe de Gouge
rue Ile de France.
50100 Cherbourg Octeville.
Tél 02 33 01 89 90 Fax : 02 33 01 89 91
- 53 Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Mayenne**
15 quai Gambetta. 53000 Laval
Tél./Fax: 02 43 53 91 32
adsm53@wanadoo.fr
- 54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds**
3 allée de Bellevue 54300 Chanteheux
Tél. : 03 83 74 12 40
espoir.lorrain@laposte.net
- 56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan**
11 P. Maison des Associations
12 rue Colbert. 56 100 Lorient
Tél./Fax: 02 97 64 30 11 (Lorient)
02 97 63 77 71 (Vannes)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
http://oreille.et.vie.free.fr
- 59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord**
Centre Social d'Annappes 2, rue des Genêts
SMS : 06 74 77 93 06
contact@adms-nord.org
www.adsm-nord.org
Antenne : 62
- 64 ARDDS-PYRENEES**
Maison des Sourds,
66 rue Montpensier, 64000 Pau
Tél. : 05 59 81 87 41
renecottin@wanadoo.fr
- 68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace**
63a rue d'Illzach. 68100 Mulhouse
- 69 ALDSM : Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants**
9 impasse Jean Jaurès 69008 Lyon
Tél. /Fax : 04.78.33.36.69
rene.duroux@orange.fr
- 72 Surdi 72**
Maison des Associations
4 rue d'Arcole - 72000 Le Mans
Tél. / Fax : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
http://alls.free.fr/surdi-72
- 75 ARDDS : Association Réadaptation et Défense des Devenus Sourds**
Maison des associations du 20^{ème}
1-3 rue Frédéric Lemaître 75020 Paris
Fax: 01 46 62 63 24
contact@ardds.org - www.ardds.org
Sections : 02, 38, 44, 46, 56, 57, 64, 85
- 75 AUDIO Ile de France**
20 rue du Château d'eau.
75010 Paris
Tél.: 01 42 41 74 34.
audioasso@aol.com
- 75 F.C.S : Fraternité Catholique des Sourds**
47 rue de la Roquette 75011 Paris
Tél. : 02.41.34.32.61
Fax : 02.41.72.12.50
fcs.malentendants@free.fr
http://fcs.malentendants.free.fr /
Antennes : 01, 06, 12, 17, 20, 21, 22, 31,
32, 37, 54, 59, 69, 72, 75, 76, 78, 80
- 76 ANDS Association Normande des Devenus Sourds**
Maison du Patient
55bis rue Gustave Flaubert
76 600 Le HAVRE
Tél. : 02 35 54 12 90 Fax : 02 32 73 35 61
ands.lehavre@laposte.net
- 77 AIFIC : Association d'Ile de France des Implantés Cochléaires**
11 rue du Poirier de Paris. 77280 Othis
aific@wanadoo.fr / www.aific.fr
- 84 A.C.M.E Surdi 84**
962 les jardins, av. Pasteur
84270 Vedene
Tél. : 04 90 23 37 66
surdi84@orange.fr
- 85 ARDDS 85**
C° M. Giraudeau
4 rue des mouettes
85340 Ile d'Olonne
Ardds85@orange.fr
- 86 Association des Enseignants Devenus Malentendants de Poitou-Charentes**
9 allée de la Vigne
86280 St-Benoît
Tél. : 05 49 57 17 36.
aedmpc@free.fr
Antennes : 16, 17, 79
- 91 AAE : Action Auditive de l'Essonne**
14 Sente des Vignes
91480 Varennes Jarcy
Fax: 01 69 00 47 17
gilles.gotschi@wanadoo.fr
et ykling@wanadoo.fr
www.action-auditive.org

Je m'abonne à la revue

Résonnances

La revue du **BUCODES**
Bureau de Coordination des Associations de Devenus Sourds et Malentendants

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus-sourds et malentendants en lui faisant parvenir un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner.

- Abonnement à Résonnances : 25 euros
- Pour les adhérents d'une des associations ci-dessus (sauf abonnement réglé par l'association) : 15 euros
- Don supplémentaire au Bucodes (déductible de votre impôt à hauteur de 66% de son montant) :euros

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Nom de l'Association :

Abonnement à envoyer à Bucodes C°/ Surdi13 Le Ligourès, Maison de la vie associative, place Romée de Villeneuve, 13090 Aix en Provence.

Chèque libellé à l'ordre du Bucodes.